

Guide assure - PROTEGAT Cover x CFE

PROTEGAT Cover, votre allie sante en complement de la CFE

Bonne nouvelle ! PROTEGAT Cover est partenaire officiel de la Caisse des Français de l'Étranger (CFE). Moins de paperasse, plus de simplicité : vous envoyez votre demande à la CFE, et nous nous occupons du reste.

Qui est concerne ?

- Tous les assurés affiliés à la CFE.
- Assurez-vous simplement d'être à jour sur vos cotisations (CFE + PROTEGAT Cover) pour bénéficier du service.

Comment ca marche a l'étranger ?

1. Vous envoyez vos demandes de remboursement à la CFE.
2. Nous récupérons automatiquement les informations et complétons la prise en charge selon votre contrat.
3. Vous recevez un seul virement incluant le remboursement de la CFE et celui de PROTEGAT Cover. Tout est automatique !

Soins en France vs Soins a l'etranger

Soins en France

- La CFE vous rembourse selon la base de la Sécurité sociale française.
- PROTEGAT Cover complète le remboursement selon votre contrat.
- Utilisez votre carte Vitale chez les professionnels de santé pour bénéficier du tiers payant.
- Pas de carte Vitale ? Le professionnel de santé remplira une feuille de soins Cerfa, que vous devrez envoyer à la CFE.

Soins à l'étranger

- La CFE applique ses propres barèmes de remboursement.
- PROTEGAT Cover ajuste le complément pour vous couvrir au plus proche des frais engagés.

- Pour les hospitalisations, une demande de prise en charge peut être effectuée à l'avance pour éviter toute avance de frais.
- Soumettez vos demandes de remboursement via votre espace personnel CFE, rubrique Mes remboursements.

Mode d'emploi pour être remboursé(e)

Documents nécessaires :

- Feuille de soins remplie
- Factures acquittées
- Prescriptions médicales (si nécessaire)
- Un RIB à jour

Comment envoyer vos documents ?

-  Via l'application mobile de la CFE
-  En ligne sur votre espace personnel CFE, rubrique Mes remboursements
-  Par courrier : Caisse des Français de l'Étranger (CFE), 160 rue des Meuniers, 92220 Bagneux, France

Questions fréquentes

Dois-je envoyer une demande à PROTEGAT Cover en plus de la CFE ?

 Non, tout se fait automatiquement dès que la CFE traite votre dossier.

En combien de temps suis-je remboursé(e) ?

 La CFE rembourse sous 5 à 10 jours ouvrés. PROTEGAT Cover complète ensuite sous 48h.

Besoin d'un coup de pouce ?

- Service Client PROTEGAT Cover :
 - E-mail : gestion@protegatcover.com
 - Tel : +34 936 28 29 37
- Accès rapide à la CFE : <https://www.cfe.fr/mon-espace-personnel>